

SEANCE DU 14 MARS 2014

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
A délibéré : 12

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur *André MATHEZ*, Maire,

Convocation du :
07 mars 2014

Etaient présents : **Mmes ETIENNEY. GUILLEMIN. ZOBENBULLER.**
Mrs BOGNON. COUTURIER. FOLIN. JANIN. MATHEZ. SIMAO. VIENT.

Secrétaire de séance :
Jean-Pierre JANIN

Absent non excusé :
Absents excusés : Me Aline PELLET LAMBERT
Me M-Claude THIEBAUT donne pouvoir à Me Christiane ZOBENBULLER
M. Guiseppe IANNUCCI donne pouvoir à M. Jacky COUTURIER

Reçue en préfecture et
Certifiée exécutoire
le 17 mars 2014

01- COMPTE DE GESTION BUDGET GENERAL 2013 :

Monsieur Claude BOGNON présente au conseil municipal le compte de gestion 2013 du budget GENERAL établi par Monsieur le Trésorier.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

02 -OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL:

Après avoir présenté le compte de Gestion 2013, Monsieur Claude BOGNON présente le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	244 158.64	311 317.16
	Section d'Investissement	127 798.62	99 892.43
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section de Fonctionnement (002)		119 417.44
	Report en section D'Investissement (001)	44 197.90	

=

=

TOTAL (réalisation reports)	+	416 155.16	530 627.03
-----------------------------------	---	------------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014	Section de Fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	10 568.00	26 000.00
	TOTAL des restes à réaliser	10 568.00	26 000.00

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	244 158.64	430 734.60
	Section d'investissement	182 564.52	125 892.43
	TOTAL CUMULE	426 723.16	556 627.03

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2013 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2013 :

- 001 déficit d'investissement reporté : 72 104.09
- 002 excédent de fonctionnement reporté : 129 903.87
-1068 excédent de fonctionnement : 56 672.09

03- MODIFICATION DCM 05 MARS 2010 « SYNDICAT DES EAUX DE MONCEY » :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier la délibération du 05 mars 2010, paragraphe ④, relatif au frais engagés par le Syndicat des Eaux de Moncey pour la mise aux normes et la gestion des sources de la commune, comme suit :

La commune décide de rembourser en totalité les frais engagés par le syndicat, pour la commune de Vieilley, en fonction des m3 d'eau comptabilisés aux compteurs implantés avant le réseau de distribution de la commune.

La commune s'engage à rembourser au titre des années 2011, 2012 et 2013 la prestation de Véolia, et la redevance prélèvement 2013, les redevances 2011 et 2012 ayant été versées directement à l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal sortant laisse le soin à la nouvelle équipe l'élaboration du budget principal et la fixation des taux des quatre taxes communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.